

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION :

- L'inscription à notre séjour dans les Dolomites implique l'acceptation totale des conditions générales.
- Aucune inscription ne sera prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'acompte correspondant.
- Si l'inscription a lieu moins de 30 jours avant le départ, la totalité du prix du séjour doit être réglée.
- Nous vous rappelons que le solde est impérativement à régler au plus tard le **17/02/2024**.
- Le paiement par carte bancaire de l'acompte confirme votre inscription. (TPE sécurisé)

REGLEMENT DU SEJOUR :

- L'acompte ainsi que tous les règlements se feront par cartes bancaires pour bénéficier de l'assurance annulation voyage, assistance rapatriement, responsabilité civile. Veuillez vérifier avec votre banque les avantages de votre carte bancaire : Mastercard Gold, Visa Premier, etc. (règlement par TPE sécurisé). Merci de vous renseigner auprès de votre assurance. Ne sont acceptées que les cartes bancaires nationales et non professionnelles.

ANNULATION :

- Le remplacement d'un participant par un autre est possible dans la limite des places disponibles avec une participation de 35 € pour frais de dossier.
- Toute annulation doit être faite par écrit auprès du responsable du séjour dans les meilleurs délais.
- En cas d'annulation de séjour par le participant, quel qu'en soit le motif, le club conservera les frais de dossiers.

En fonction de la date d'annulation, le règlement de l'hôtellerie Italienne sera appliqué www.europaeische.IT valable en Europe.

- Annulation avant le 17/02/2024 il sera retenu 30 % du montant de l'hébergement.
 - Entre le 17/02/24 et le 01/03/24, il sera retenu 70 % du montant de l'hébergement.
 - Entre le 02/03/24 au 09/03/24 il sera retenu 90 % du montant de l'hébergement.
 - Du 08/03/24 au 16/03/24 il sera retenu 100 % du montant de l'hébergement.
 - Non présentation le jour du séjour ou en cas de départ anticipé il sera retenu la totalité du montant de l'hébergement.
- Assurance annulation uniquement sur les prestations du réceptif, c'est-à-dire l'hôtelier, les prestations comme le transport et les repas pendant le transfert ne seront pas facturées et/ou seront remboursées.

INTERRUPTION DU SEJOUR :

- Si pour une raison personnelle vous écourtez votre séjour (accident de ski, maladie ou autre) il ne pourra être fait aucun remboursement.
- **Le ski hors piste est vivement déconseillé.** Le club ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'interruption du séjour par un accident du fait de la pratique du ski en hors pistes ou sur pistes balisées par le participant.
- Les événements imprévisibles comme le manque de neige, trop de neige ou mauvais temps ne donnent lieu à aucun remboursement ni participation de la part du club.
- Il ne sera accordé aucune ristourne concernant le transport si le participant se déplace en voiture personnelle.

HEBERGEMENT :

- Les tarifs groupes qui nous sont consentis entraînent l'occupation totale des lits.

RESPONSABILITE DU CLUB :

- Le SKI CLUB REEBHAUS ne peut être tenu responsable de la perte, détérioration, vol de matériel de ski ou objet personnel appartenant aux participants des séjours et sorties organisées par le Club.
- Les véhicules stationnés sur le parking du lieu de départ ou lieu de RDV sont placés sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires.

LITIGES :

- Nous nous efforcerons, dans tous les cas, à régler à l'amiable les litiges éventuels qui pourraient survenir dans les relations entre nos participants, ou entre le Club et nos participants. En cas d'impossibilité, seul le tribunal de Strasbourg, siège du club, sera compétent.

Ski Club Reebhaus Reichstett, affilié F.F.S. N° 14188
Association volume VII N° 263 Schiltigheim
Agrément Jeunesse et Sport 67 S 476
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.